

## **COMMUNE DE BEAUSSAULT. COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2020.**

Le Maire ouvre la séance à 20h10. Tous les membres sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Daniel ETIENNE est désigné comme secrétaire de séance.

### **1. Proposition d'achat d'une parcelle de bois.**

Au titre du droit de préférence, un notaire a proposé à la commune l'acquisition d'une parcelle de bois de 70 ares située au bout de l'impasse du bois Hulin. Après en avoir délibéré, le Conseil déclare ne pas être intéressé par cette parcelle. Délibération n°1.

### **2. Subventions DETR.**

Le Conseil, après étude de diverses options pour la défense incendie sur la commune, retient pour 2020 la création de trois réserves de type géomembrane de 120m<sup>3</sup> pour les sites suivants : route de Serqueux, rue de le Croix Colos et à l'entrée de Toupray (endroit à préciser). Cout estimé : 3 223€ HT pièce. Le Conseil décide de présenter une demande de subvention. Délibération n°2. Au cours des échanges, il est indiqué qu'il s'agit d'une première phase, un plan de protection plus large devant être élaboré et validé par le SDIS.

Après avoir évoqué l'état de dégradation de plusieurs voiries communales, le Conseil confirme la réfection du chemin de St-Jouarre qui devrait s'échelonner sur 3 ans et décide de demander une subvention pour la réalisation du premier tronçon pour un coût estimé de 31 465€. Délibération n°3.

Le Conseil se prononce en faveur d'une demande de subvention pour la mise en conformité de l'installation électrique de la sonnerie automatisée des cloches de l'église. Coût estimé : 3 495€ HT. Délibération n°4.

Par contre, le Conseil ne retient pas pour cette année de présenter une demande de subvention pour la réfection de la toiture de l'école. Il ne retient pas non plus de renouveler la demande de subvention pour le remplacement de portes et fenêtres dans deux logements communaux, ces travaux seront prévus au budget primitif 2020.

### **3. Choix de l'entreprise de démolition de la salle des fêtes.**

Après présentation par le maire des devis adressés par les deux entreprises sollicitées, le Conseil valide le choix déjà effectué pour l'entreprise Leleu, la démolition devant intervenir pendant les vacances de février. Coût : 17 520€ TTC. Délibération n°5.

### **4. Planning du bureau de vote pour les élections municipales.**

8h-10h30 : Christophe Mouquet- Philippe Stragier- Daniel Etienne

10h30-13h : Mickaël Le jeune-Agnès Legrand-Bruno Renier

13h-15h30 : Christophe Bance-Laurent Auvray

15h30-18h : Laurent Fournier-Annie Biot-Félix Van der Brigghe

Il est rappelé que les candidats aux élections peuvent désigner des assesseurs.

## **5. Questions diverses donnant lieu à délibération.**

. Les candidats à la *vente de bois sur pied au bois de Beaumont* sont au nombre de onze. Le Conseil décide la perception de 30% du montant d'achat estimé lors de l'attribution des lots fixée au dimanche 1<sup>er</sup> mars à 10h. Le contrat sera complété en ce sens et les attributaires seront informés par courrier. Délibération n°6.

. Le Conseil décide de ne pas attribuer de subvention au CFA Bâtiment de Dieppe. Délibération n°7.

## **6. Autres questions diverses.**

. La *RD56 sera fermée à la circulation* pour travaux du carrefour de Dranville à l'embranchement vers Bival du 2 mars au 30 avril.

. Plusieurs conseillers rappellent l'option initiale formulée dès la décision de construire une salle polyvalente, à savoir que le Conseil reste maître de ses choix dans la sélection des entreprises. Il en découle une demande de précision sur le déroulement du traitement des soumissions attendues pour le 24 février, et donc la mise en place de la *commission d'appel d'offres*, si possible avant les élections municipales. Le maire en prend acte et fera le point avec le maître d'œuvre tout en indiquant qu'une première séance de dépouillement avait déjà été fixée au mardi 25 février à 9h30.

. Par courrier, *le propriétaire du château a réitéré sa préoccupation pour la protection de sa propriété vis-à-vis de l'implantation de la nouvelle salle polyvalente*. Le Conseil retient dans l'immédiat l'installation d'un, voire deux fils barbelés à hauteur d'homme et la plantation d'arbustes pour regarnir la haie. Il faudra attendre la fin des travaux avant d'envisager une rangée d'arbres supplémentaire.

. Un conseiller demande à connaître la suite donnée à la visite des *chemins appropriés à tort*. Après une vive discussion, apparaissant difficile de statuer en l'état, il est convenu de reporter cette question à une autre séance. Auparavant, il conviendra de préparer une fiche de renseignements bien documentée pour chaque chemin concerné.

. Le Conseil est informé de *la présence d'un stagiaire* du 10 au 22 février auprès de l'employé technique communal.

. Un conseiller interroge le maire sur *l'exécution de travaux dans la commune sans permis de construire*. Cette question qui a une incidence sur la perception d'impôts locaux reste en suspens et sur suggestion d'un autre conseiller pourra être reprise lors de la commission communale des impôts qui doit se tenir jeudi 13 février à 14h.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 23h10.